



Assemblée communale

du

Lundi 27 mai 2019

Bulletin

d'informations communales

Numéro 62

Assemblée communale

du

Lundi 27 mai 2019

Bulletin d'informations communales

Numéro 62



Commune de Gletterens

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 27 mai 2019 à 20h00
à la salle de Paroisse**

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2018**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 62, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
- 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2018
 - 2.2 Présentation des comptes d'investissements 2018
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Rapport de l'organe de révision
- 3. Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2018**
- 4. Approbation d'une demande d'investissement de CHF 110'000, pour le changement des fenêtres de l'administration communale et la remise en état de l'ancien local de la poste**
- 5. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal**
- 6. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**
- 7. Présentation du plan financier 2019-2023**
- 8. Divers**

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales, les comptes 2018, ainsi que les différents règlements sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale et à votre domicile en contactant l'administration communale qui vous l'enverra.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2018



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17.12.2018

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 61 personnes
Dont ont le droit de vote : 57 personnes (majorité à 29)
- Excusés : Mme Geneviève Genoud, M. et Mme Ernest et Doris Loosli, Mme Isabelle Tornare, Mme Sylvia Decrauzat, M. et Mme Daniel et Ruth Schnyder
- Scrutateurs : M. Heinz Beutler et Mme Katarina Weiss-Zbinden
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 61, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Budget de fonctionnement et d'investissement 2019 :**
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2019
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation du budget des investissements 2019
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation finale du budget de fonctionnement et d'investissement 2019
3. **Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)**
4. **Modification de l'article 22 lettre m du règlement du port**
5. **Reprise par la Commune de Gletterens de route Derrière la Grange**
6. **Plan d'aménagement local : Etat des lieux**

7. Remplacement d'un membre à la commission financière

8. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. M. le Syndic propose deux changements dans l'ordre du jour. La première est d'ôter les points 2.3 et 2.4 étant donné qu'il n'y a pas d'investissement. La seconde est de rajouter un point 3 « Choix d'un nouvel organe de contrôle ». Il n'y a pas d'objection.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 61, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.qletterens.ch.

Le procès-verbal du 28 mai 2018 est approuvé avec 55 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2019 :

2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2019

M. Sébastien Guinnard Conseiller communal responsable des finances présente le budget de fonctionnement.

Il fait tout d'abord une brève présentation de la situation financière de la Commune en rappelant qu'il y a deux budgets déficitaires d'affilée (2018 et 2019). Il note aussi que des charges conséquentes vont grever le budget communal ces prochaines années (construction d'un 3^{ème} CO à Cugy et rénovation/construction des 3 EMS du district). Pour le CO, c'est estimé à CHF 50'000.00 par année dès 2021. Pour les EMS, l'estimation est d'environ CHF 100'000.00 par année. Les charges liées augmentent chaque année, pour 2019, c'est une augmentation moyenne de 6%. Les futurs investissements dans la Commune grèveront également le budget communal (intérêts et amortissement). Cependant, les recettes fiscales progressent d'une manière positive et les intérêts des dettes baissent. Enfin, M. Guinnard précise bien que nous n'avons pour l'instant pas eu de comptes déficitaires, et que les comptes 2018 nous donneront davantage d'éléments sur la situation financière de la Commune.

M. Guinnard indique que le poste « 219 – Accueil extra-scolaire » est à zéro car tout va se regrouper sous l'ASDPG (l'association scolaire intercommunale).

Différents postes comptables sont des charges liées et la Commune n'a pas d'influence sur ces augmentations.

M. Guinnard indique que le Conseil a supprimé l'achat des cartes journalières CFF car chaque année, il y a une perte annuelle d'env. CHF 6'000.-.

M. Guinnard indique qu'il y a une augmentation dans les comptes du port, soit le 660.313.00 pour l'installation d'une barrière et le 660.314.00 pour l'achat de sable pour la plage.

M. Guinnard indique qu'il y a une augmentation dans le compte 720.315.00 car il y a des travaux à effectuer sur le toit de la zone de compostage à la déchetterie.

M. Guinnard informe que pour les forêts, il y aura une participation au nouveau groupement forestier Broye-Vully de CH 6'015.- et une participation unique de CHF 13'000.- pour la mise en place du nouveau groupement forestier.

M. Guinnard informe que CHF 10'000.- ont été mis au budget du compte 790.318.04 qui concernent les recours du PAL de la parcelle 85. Ces frais seront réglés par les propriétaires de la parcelle 85.

M. Guinnard informe que pour les impôts, il a été tenu compte des chiffres en cours ainsi que des projections des services cantonaux tout en restant prudent.

Questions :

Mme Bachmann demande pourquoi il y a une augmentation sur le compte « 140.352.00 – service du feu – participation au CSPI d'Agnens ». M. Bongard répond qu'il s'agit de frais pour de la formation des pompiers ainsi que des frais pour un nouveau local.

Mme Bachmann demande pourquoi il n'y a que CHF 9'000.- sur le compte « 942.423.12 – location du bureau de poste ». M. Savoy répond que la Poste a payé un montant global en 2018 pour solde de tout compte. Les loyers 2018 sont payés dans leur totalité et le solde de CHF 9'000.- sera mis dans les comptes 2019.

Mme Bachmann demande pourquoi il y a moins dans le compte « 942.423.13 – location du club-house du tennis ». M. Le Syndic répond qu'il y a deux raisons, la première c'est qu'il y a une partie des montants encaissés qui est rétrocédé au club de tennis pour le nettoyage et la remise des clés et la deuxième est que la nouvelle salle polyvalente est très demandée.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Steve Ummel, membre de la commission financière.

M. Ummel lit le rapport de la commission financière. La commission financière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 154'420.-. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2019 et propose d'accepter le budget de fonctionnement 2019.

M. le Syndic remercie M. Ummel ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation finale du budget de fonctionnement 2019

Le budget est approuvé avec 56 voix pour et 1 abstention.

3. Choix d'un nouvel organe de contrôle

M. Ariel Decrauzat, Président de la Commission financière, informe que trois offres ont été demandées, soit à Fiducor SA à Marly, Fiduservice SA à Fribourg et Multifiduciaire SA à Fribourg. Ces trois fiduciaires sont expertes-révisseuses.

M. Decrauzat propose la société Fiducor à Marly qui a l'offre la moins chère.

La société Fiducor à Marly est choisie à l'unanimité comme organe de contrôle pour la période 2019 à 2021.

4. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

M. Guinnard informe qu'il y a une fusion intercantonale de corporations forestières de la Basse-Broye au 1^{er} janvier 2019.

M. Guinnard indique les principaux motifs de la fusion, soit :

- Créer une entreprise avec des structures.
- Rationaliser les travaux forestiers
- Optimiser le résultat opérationnel
- Développer le potentiel financier pour de futurs investissements.

Question :

M. Progin demande dans quelle mesure pourra-t-il savoir d'où viendra le bois qu'il achètera pour son chauffage. M. Savoy indique que, de toutes façons, ce sera du bois du Groupement forestier et normalement de Gletterens s'il y a des disponibilités.

L'adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully est approuvée avec 51 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

5. Modification de l'article 22 lettre m du règlement du port

Suite à une interpellation de promeneurs de canidés, une discussion a eu lieu avec la Grande Cariçaie. Jusqu'à présent, il était interdit de se promener dans le port avec un chien même en laisse.

La Grande Cariçaie n'interdit pas les chiens tenus en laisse dans les réserves naturelles.

Le Conseil communal a décidé de modifier le règlement du port en y autorisant les chiens en laisse à l'exception du secteur de la plage durant la période estivale.

Question :

Mme Bachmann n'y voit pas d'inconvénient, par contre, elle demande de rajouter une mention soit de « en dehors de cette période *et du périmètre précité* ».

M. Savoy indique qu'il faut d'abord voter la proposition du Conseil communal et en cas de refus, de proposer l'article modifié.

La modification de l'article 22 lettre m du règlement du port selon la proposition du Conseil communal est approuvée avec 27 voix pour, 16 contre et 14 abstentions.

6. Reprise par la Commune de Gletterens de route Derrière la Grange

M. Nicolas Leuenberger, Conseiller communal responsable des routes, informe qu'il a vérifié cette route afin qu'elle soit conforme pour une reprise par la Commune. Ce qui est le cas.

M. Savoy indique que les lampadaires ne sont pas encore posés mais ils le seront si l'Assemblée accepte la reprise de cette route.

Question :

M. Hamdani demande si l'éclairage public aura aussi une baisse d'intensité comme le reste de l'éclairage public communal. M. Savoy répond que ce sera identique à l'éclairage communal actuel.

La reprise de la route Derrière la Grange par la Commune est approuvée avec 43 voix pour, 9 contre et 5 abstentions.

7. Plan d'aménagement local : Etat des lieux

M. le Syndic accueille M. Jean-Claude Verdon du bureau Urbasol SA.

M. Verdon rappelle certains points :

- Enquête publique de la révision du PAL le 10 juin 2016
- Traitement des oppositions : juillet 2016
- Droit d'être entendu : Mars 2018
- Décision de la DAEC reçu le 5 septembre 2018
- Enquête publique complémentaire le 21 septembre 2018

M. Verdon informe qu'il y a beaucoup de changement dans les lois concernant l'aménagement du territoire.

Les différentes mises en zone n'ont pas été acceptées par la DAEC en décision finale alors qu'elles étaient positives en demande préalable.

M. Verdon explique le plan directeur communal, le plan des zones.

M. Verdon indique que les petites communes qui pourraient étendre leurs zones sont les communes proches des agglomérations et qui ont de très bons transports publics.

Le fichier de présentation est disponible au bureau communal.

M. le Syndic indique que le Conseil communal a fait recours contre le dézonement de la parcelle de la Châtelaine ainsi que d'une parcelle qui était en zone village et qu'ils ont mis en zone agricole suite à un problème de coloriage. Pour l'instant, il faut attendre la décision du Tribunal cantonal avant de pouvoir continuer la procédure.

Questions :

M. Patrice Collomb demande pourquoi le Conseil communal a fait recours contre une décision du canton.

M. le Syndic répond que la DAEC n'est pas parole d'évangile. Le Conseil communal a décidé de défendre la zone de la Châtelaine qui est déjà en zone d'intérêt général. Cette zone pourrait être un atout pour la Commune et apporter quelques places de travail dans la région de la Broye.

M. le Syndic répond à M. Progin que les frais de la Commune liés au recours du PAL contre la décision de la DAEC concernant la parcelle 85 RF Gletterens sont payés par les propriétaires de la parcelle.

M. Waser demande si un terrain en zone d'intérêt général peut être en main de privé et non communal. M. Verdon répond qu'effectivement c'est possible, du moment que ce qui est implanté dans la zone est considéré comme intérêt général.

M. Waser demande si cela ne serait pas possible de modifier l'article 36, al. 2 du RCU (règlement communal d'urbanisme), « la différence entre le niveau du terrain naturel et le niveau du terrain aménagé ne doit pas excéder 1,50m. ». Le Seca et la Préfecture n'accepte pas un de ces projets à cause de cet article. M. Verdon répond que cette norme est présente depuis 30 ans et qu'il n'a jamais eu de problème jusqu'à présent. Il va contacter la Préfecture.

8. Remplacement d'un membre à la commission financière

M. le Syndic informe que M. Steve Ummel va quitter la Commune début 2019 et le Conseil communal propose Mme Mireille Spahr afin de le remplacer.

Mme Mireille Spahr est élue par acclamation comme membre de la commission financière.

9. Divers

Gazette

M. le Syndic informe qu'il s'est occupé de la Gazette pendant sept ans et que la Gazette va être reprise par la Commission de développement durable.

M. Hamdani, Président de la Commission de développement durable, informe que, malheureusement, Mme Anne Kumpli va quitter aussi la Gazette et il y a un grand besoin d'un ou d'une graphiste. Il y a également besoin d'articles et

de traduction. Chaque personne est la bienvenue pour participer à la suite de la Gazette communale.

Plan financier

M. le Syndic informe que le plan financier sera présenté lors de l'Assemblée des comptes en mai prochain.

Arrêt de bus Fin de Gros-Bois

Le permis de construire a été déposé et si tout va bien les travaux pourront être effectués avant la rentrée scolaire 2019-2020.

Station d'épuration

M. le Syndic informe qu'une STEP régionale sera prévue, soit à St-Aubin, soit à Avenches. Un groupe de travail a été mis en place. Des informations complémentaires seront présentées fin 2019 ou début 2020.

Questions :

M. Peter demande si Vallon ne va pas avec une STEP à Payerne et se demande si Gletterens n'aurait pas le choix entre deux possibilités. M. le Syndic répond qu'en effet Vallon est raccordé avec Grandcour et que la STEP de Payerne et env. est déjà en cours d'élaboration.

Mme Bachmann dit que la taxe de base déchets devrait être de max. 50% des revenus alors qu'elle est à 80% et la taxe « poubelle » est à 16%. Elle demande au Conseil communal de revoir le règlement des déchets.

M. le Syndic répond que cela sera étudié. Il indique également qu'il y a des discussions de déchetteries régionales. Un éventuel projet de déchetterie régionale va être étudié.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux et le personnel administratif pour le travail fourni durant cette année.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire une verrée de Noël au restaurant de la Croix-Fédérale.

Fin de la séance à 21h36



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé en séance de Conseil communal le 18 décembre 2018.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018

Le Conseil communal vous avait présenté un budget de fonctionnement 2017 d'un peu plus de CHF 250'000.- déficitaire. A la lecture de ces comptes 2018, vous pourrez constater, qu'en finalité, cet exercice se termine par un déficit un peu moins conséquent que prévu. Cette amélioration « négative » est principalement due à des rentrées fiscales meilleures.

Concernant l'ensemble de ces comptes 2018, nous avons tenu compte des différentes remarques de l'organe de révision. L'inventaire des badges du port et des cartes Ecopress (déchetterie) a été effectuée et le contrôle périodique des valeurs au bilan a eu lieu en septembre 2018.

Nous devrions pouvoir faire face lors de ces deux prochaines années à de légers déficits. La situation sera certainement plus claire pour nos budgets et pour nos comptes quand la nouvelle mouture comptable des communes sera effective dès 2021.

020 301.00 Traitement du personnel communal

Une augmentation d'environ CHF 35'000.-. Cette dernière est principalement due au paiement des heures supplémentaires de l'édilité et de l'engagement saisonnier d'aide pour le service de voirie et pour le port.

020 303 et 020 304 Cotisations AVS, APG, AC et cotisations aux caisses de prévoyances

Par rapport au compte 2017, le 020.303 reste plus ou moins dans la même fourchette, nous avons par contre mis au budget un montant nettement inférieur dans la mesure où les allocations familiales n'avaient pas été déduites des cotisations. Pour le compte 020.304, la différence est un solde positif en notre faveur.

219 301.01/ 303.00/ 304.00 Allocations, cotisation AVS, APG, AC, cotisations LPP

219.303.01 : L'augmentation est due à un changement de situation familiale d'une employée.

219.303.00 : La différence est due aux allocations familiales qui ne sont plus déduites dans ce compte mais reportées dans le 219.436.04.

219.304.00 : Nous avons eu un nouveau contrat LPP avec des changements de primes.

340.314.00 Entretien des parcs et zones de loisirs

Dans le cadre des infrastructures sportives, le Conseil communal est entré en matière avec une demande de participation à l'entretien du terrain des Grèves à Portalban. En effet, dans la mesure où la Commune partenaire de l'AISPG participe à hauteur de 50 % à l'entretien et au fonctionnement des infrastructures sportives sises à Gletterens et principalement utilisées par le mouvement junior et les équipes séniors du FC Portalban –Gletterens, il nous a semblé logique de participer à cet entretien. Ce dernier se monte à CHF 6'000.- par année. Les arriérés sont répartis sur 2018 et 2019.

620. 314.00 Entretien des routes

Augmentation d'environ CHF 13'000 due à l'analyse pour une zone 30 km/heure dans le secteur centre village et centre scolaire. Cette analyse vous sera présentée lors de l'Assemblée des budgets 2020 ou celle des comptes 2019. Elle permettra de sécuriser les secteurs mentionnés sans en altérer la fluidité.

620.315. 00 Entretien des machines

Augmentation d'environ CHF 5'500 pour des frais de réparations et d'entretien sur certains de nos véhicules.

660 313.00 Achat de matériel

Nous avons profité d'un achat commun avec l'AISDPG de deux appareils défibrillateurs, un qui a été posé au centre scolaire à charge de l'AISDPG et le deuxième entièrement à charge de notre Commune dans le périmètre du port. Le montant de cet achat est d'environ CHF 5'600.00.

660.319.00 Taxes de concession et de location

Augmentation de CHF 10'500.- due à la facturation rétroactive de l'Etat de Fribourg pour la location d'un DDP sis dans le secteur du Port (2013 à 2017).

720.435.00 Recyclage et ramassage verre

Diminution de revenu d'environ CHF 7'000.- dû au changement des taxes pour les entreprises. Suite à ce dernier, certaines d'entre elles ont souhaité amener leurs déchets dans d'autres endroits de recyclage.

790.418.00 Honoraires des urbanistes

Augmentation due principalement à la maintenance de notre système informatisé Geoconcept (CHF 5'000.00), des frais facturés par le canton (CHF 11'500.00) et le solde du travail de la maison Urbasol concernant le PAL (CHF 29'000.00).

790.318.04 PAD « la Châtelaine »

Le solde pour le traitement du PAD, en vous rappelant que ce dernier est pris en charge par le propriétaire.

900.400.xx - Encaissement impôts divers (source, revenu, mutations, etc.)

Des encaissements supplémentaires au budget 2018 d'un montant d'environ CHF 365'000.-. Et des revenus moins conséquents pour un montant de CHF 72'000.-, soit un bonus d'environ CHF 290'000.- auront permis à ces comptes d'amortir grandement le déficit prévu.

Comptes des investissements

620.501.14 Route des Champs Allemands

Cet investissement sera terminé en 2019, un décompte sera présenté en 2020.

620.503.00 Arrêt de bus Fin de Gros Bois

En principe, les travaux devraient commencer d'ici fin mai 2019.

620.509.03 Réfection pontons et passerelle du port

Il y a un solde positif grâce aux remboursements de notre assurance pour les pontons et un don de la corporation forestière pour l'utilisation de bois indigène.

4. Approbation d'une demande d'investissement de CHF 110'000, pour le changement des fenêtres de l'administration communale et la remise en état de l'ancien local de la poste

Comme déjà annoncé lors de l'assemblée de décembre 2018, le Conseil communal souhaite affecter l'ancien local de la poste pour l'ouverture d'une salle de classe supplémentaire de l'AISDPG. Le changement des fenêtres de tout le bâtiment et l'isolation des combles en-dessus de l'administration est prévu.

Concernant la nouvelle salle de classe, la Commune prendra à sa charge le changement des fenêtres cité en sus, l'isolation phonique du plafond ainsi que des travaux de peinture et d'électricité. Le matériel scolaire (pupitres, meubles, tableau et informatique) sera pris en charge par l'AISDPG. Une location sera perçue pour la mise à disposition de ce local sur la même base que la classe d'école enfantine à Portalban, soit un loyer de CHF 800.00 mensuel.

Pour la partie administration, outre le changement des fenêtres cité en sus, une isolation thermique sur le plancher du galetas est également prévue. Vous trouverez, ci-dessous, la ventilation des coûts selon les offres demandées à diverses entreprises de la région :

Changement des fenêtres (triples vitrages) et porte d'entrée	CHF 52'000.00
Isolation des combles	CHF 32'000.00
Isolation phonique	CHF 10'000.00
Travaux électriques	CHF 9'000.00
Peinture	CHF 3'500.00
Divers et imprévus	CHF 3'500.00

Financement par un emprunt bancaire de 110'000.00 :

Intérêts bancaires estimés à 1% sur 110'000.00 = 1'100.00

Amortissement à 3% sur 110'000.00 = 3'300.00

Charges totales = 4'400.00 par année.

5. Approbation du nouveau règlement sur le droit de cité communal

Ce règlement étant devenu obsolète, vous trouverez, ci-dessous, la nouvelle mouture. Ce règlement a déjà été analysé et validé par les services cantonaux.

Art. 3 **b) pour les personnes confédérées et fribourgeoises**

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne confédérée ou fribourgeoise aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit cantonal ;
- b) résider légalement sur le territoire communal depuis au moins trois années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- c) être bien intégrée au sein de la commune ou démontrer un attachement particulier avec la commune ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause.

B. PERTE DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 4 **Libération du droit de cité communal**

¹ La personne possédant plusieurs droits de cité de communes fribourgeoises peut demander la libération de son droit de cité communal pour autant qu'elle en conserve au moins un autre.

² La procédure de libération du droit de cité communal est réglée par la loi sur le droit de cité fribourgeois.

C. PROCÉDURE

Art. 5 **Naturalisation ordinaire**

a) autorité compétente

¹ L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères, confédérées ou fribourgeoises est le Conseil communal.

² Il est compétent pour procéder à toutes les mesures d'instruction nécessaires et utiles au sens du code de procédure et de juridiction administrative pour rendre sa décision. A cet effet, la collaboration de la personne concernée peut notamment être exigée.

Art. 6 **b) préavis de la Commission communale des naturalisations**

¹ Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend en principe les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie.

² La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par l'audition, la réalisation des conditions de naturalisation.

³ Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.

⁴ Le préavis doit exposer les raisons pour lesquelles la Commission communale des naturalisations a considéré que les conditions de naturalisation sont ou ne sont pas réalisées.

⁵ L'audition et le préavis de la Commission communale des naturalisations des personnes confédérées ou fribourgeoises sont facultatifs, sauf décision contraire du Conseil communal.

Art. 7 **c) décision**

¹ Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations. Dans le cas des personnes confédérées ou fribourgeoises, le Conseil communal statue directement, sauf s'il décide de les faire préalablement entendre par la Commission communale des naturalisations pour préavis.

² Une décision de refus d'octroi du droit de cité communal doit être motivée et donner les raisons pour lesquelles la demande a été refusée.

³ Outre la motivation, la décision du Conseil communal doit contenir les indications suivantes :

- a) la composition du Conseil communal ;
- b) le nom de la personne ayant déposé la demande de naturalisation ou d'octroi du droit de cité communal ;
- c) le dispositif ;
- d) la date de la décision ;
- e) la signature du Syndic ou de la Syndique et du Secrétaire communal ou de la Secrétaire communale ;
- f) l'indication de la possibilité de recourir contre la décision auprès du Préfet, dans le délai légal de 30 jours dès la notification de la décision.

Art. 8 **d) Retour du dossier au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil**

¹ Le dossier est retourné au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil au plus tard dès l'entrée en force de la décision communale.

² La commune joint à son envoi la décision communale, le procès-verbal de l'audition et le préavis de la Commission.

Art. 9 **Libération du droit de cité communal**

¹ La demande de libération du droit de cité communal se fait au moyen d'une demande écrite comportant une brève motivation et accompagnée des documents d'état civil permettant de prouver les divers droits de cité de la personne requérante.

² Toute demande de libération du droit de cité communal doit être examinée par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, pour vérification des droits de cité communaux de la personne requérante.

³ Le Conseil communal est compétent pour délivrer l'acte de libération du droit de cité communal. En cas de refus, la décision doit être motivée.

⁴ La décision de libération du droit de cité communal est communiquée en copie au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, en vue de la mise à jour du registre informatisé de l'état civil.

⁵ La procédure de libération du droit de cité communal est gratuite, en application de l'article 48 LDCF.

D. COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

Art. 10 **Désignation et composition**

¹ La Commission communale des naturalisations comprend cinq à sept membres (selon l'article 43 LDCF), choisi-e-s parmi les citoyennes et citoyens actifs domicilié-e-s dans la commune.

² Au début de chaque législature, l'assemblée communale décide la composition de la Commission communale de naturalisation (5 à 7 membres), et élit les membres pour la durée de la législature.

³ Si aucune personne membre du Conseil communal n'est élue au sein de la Commission communale des naturalisations, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, sans droit de vote.

E. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Art. 11 Emoluments administratifs

¹ Par dossier, les émoluments suivants sont perçus :

<u>Naturalisation ordinaire</u>	Fr.
a) examen préalable du dossier	100-200
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	20-150
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20-150
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	50-300
e) décision du Conseil communal	50-200
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20-30
g) analyse juridique particulière	150/heure

<u>Naturalisation ordinaire pour les personnes de la deuxième génération</u>	Fr.
a) examen préalable du dossier	50-100
b) enquête complémentaire effectuée par la commune	20-100
c) cours d'instruction civique, documentation civique	20-50
d) audition et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	50-200
e) décision du Conseil communal	50-150
f) montant de base pour les débours (téléphone, frais postaux, etc.)	20-30
g) analyse juridique particulière	150/heure

<u>Octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises</u>	Fr.
a) examen préalable du dossier	50-100
b) décision du Conseil communal	50-200

² En cas de retrait, de renvoi ou de rejet de la demande, l'émolument reste dû pour les étapes de la procédure effectuées.

³ La personne requérante dont la situation financière est difficile peut demander une réduction des émoluments. Le Conseil communal statue sur la réduction des émoluments.

⁴ Les émoluments sont exigibles sitôt la décision prise par le Conseil communal.

F. VOIE DE DROIT ET DISPOSITIONS FINALES

Art. 12 Voie de recours

Les décisions prises par le Conseil communal en matière d'octroi ou de libération du droit de cité sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

Art. 13 Droit transitoire

¹ Le règlement communal du 28 mai 2013 est applicable à toutes les demandes déposées avant le 1^{er} janvier 2018.

² Le présent règlement est applicable à toutes les demandes déposées dès le 1^{er} janvier 2018.

Art. 14

Entrée en vigueur et abrogation de l'ancien règlement

¹ Le présent règlement entre en vigueur au jour de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

² Le règlement sur le droit de cité communal du 28 mai 2013 est abrogé à cette même date.

Ainsi adopté en Assemblée communale, le 27 mai 2019.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

Ainsi approuvé par
la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le ...

Le Conseiller d'Etat-Directeur
La Conseillère d'Etat-Directrice

6. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Nous avons également dû faire un règlement scolaire sur la médecine dentaire. Il a également été validé par les services de l'Etat.



Commune de Gletterens

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

L'Assemblée communale

Vu la loi sur les communes du 25.09.1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);

Vu la loi sur la médecine dentaire scolaire du 19.12.2014 (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;

Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

Édicte :

Art. 1 - But et champ d'application

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

² Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans le canton de Fribourg en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc.).

Art. 2 - Aide financière de la commune

¹ L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après : le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

² La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Ces prestations comprennent :

- a) Les contrôles;
- b) Les soins dentaires;

Art. 3 - Contrôles et soins dentaires

¹ Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière en faveur des élèves se trouvant dans une situation économique modeste, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ». Le montant maximal du remboursement est de CHF 200.- par année par enfant. Pour le calcul sont pris en compte tous les revenus annuels du ménage, à savoir :

- Salaires bruts
- Allocations familiales
- Pensions alimentaires
- Rentes

² Par ménage, on entend parents mariés, parents adoptifs, parents nourriciers, concubins vivant sous le même toit.

³ La demande doit être adressée par les parents de l'enfant à la Commune de domicile où ce dernier est inscrit.

⁴ Les parents doivent faire valoir leur droit à une aide financière communale dans les 3 mois qui suivent l'établissement de la facture au plus tard.

Art. 4 - Traitements orthodontiques

La Commune ne participe pas aux coûts des traitements orthodontiques.

Art. 5 - Voies de droit

¹ Les décisions prises par le Conseil communal ou un organe subordonné au Conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du Conseil communal sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Art. 6 – Absence de règlement antérieur

Abrogation des dispositions antérieures.

Art. 7 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Adopté par l'Assemblée communale du 27 mai 2019

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le ...

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat, Directrice



Commune de Gletterens

Annexe au règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Barème de réduction

Nombre d'enfants	Revenus annuels en CHF											
	Jusqu'à 35'000.-	40'000.-	45'000.-	50'000.-	55'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	Plus de 85'000.-	
1		A	B	C	D							
2			A	B	C	D						
3				A	B	C	D					
4					A	B	C	D				
5						A	B	C	D			
6 et plus							A	B	C	D		



Zone grisée = prise en charge complète par la commune



Zone blanche : A = 20% à charge des parents
 B = 40% à charge des parents
 C = 60% à charge des parents
 D = 80% à charge des parents



Zone hachurée = 100% à charge des parents

Adopté par l'Assemblée communale du 27 mai 2019

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales,
 le ...

7. Présentation du plan financier 2019-2023

Le Conseil communal vous présentera lors de cette Assemblée le plan financier 2019-2023.

8. Divers

Consultation publique du futur horaire 2020

Chaque année à mi-décembre a lieu la mise en service des nouveaux horaires des transports publics. Ils concernent non seulement les trains, mais aussi les lignes de bus.

Le mandat des transports publics régionaux est l'affaire des cantons. Ce sont leurs instances qui commandent les prestations qu'ils jugent nécessaires aux différentes compagnies. Ce sont aussi les cantons qui décident de la grille-horaire des prestations. Ces mêmes cantons enregistrent les demandes et doléances des utilisateurs et habitants par le biais des communes qui les collectent auprès de leurs habitants.

Pour l'horaire 2020, qui entrera en vigueur dès le 15 décembre 2019, **une période de consultation du futur horaire est ouverte du 29 mai au 16 juin 2019**. Dans ce délai, les communes remettent à leur canton respectif leurs désirs et doléances.

Les services cantonaux étudient alors en étroite collaboration avec les entreprises de transport, la faisabilité des propositions reçues. De nombreux aspects influencent la confection de l'horaire. On notera principalement les questions d'ordre financier, de la technique ou dépendants des infrastructures à disposition. L'établissement des horaires est très complexe et ressemble, toute proportion gardée, à un immense jeu de domino.

En conclusion, nous vous invitons tous, habitantes et habitants de notre commune, à faire part de vos remarques, vœux et doléances en matière d'horaire. De cette façon vous vous impliquez dans la conception des futurs horaires. **Vos propositions doivent impérativement parvenir à l'administration communale le plus rapidement possible pour qu'elle puisse les reprendre dans sa propre prise de position (idéalement avant le 9 juin 2019).**

Pour rédiger vos propositions, vous pouvez utiliser les sites Internet suivants :

www.cff.ch qui contient les horaires actuels

www.tableaux-horaires.ch qui contient les horaires actuels et futurs.

L'administration communale se tient également à disposition pour toute question en rapport avec cette consultation.

D'avance, nous vous souhaitons bonne réflexion et vous remercions vivement de votre implication.

Nouvelle procédure pour les demandes de permis de construire

Mise en service de l'application FRIAC

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

9 communes (Bulle, Châtel-Saint-Denis, Guin, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Planfayon, Romont et Treyvaux) utilisent cette application depuis le 01.02.2018. Cette phase pilote touche à sa fin. Dès le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne.

Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées.

L'administration notifiera également le permis de construire ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA au format papier, par la poste et par publication (arts 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.

PAL - Plan d'aménagement local

Le Tribunal cantonal a rejeté les recours du propriétaire et de la Commune pour le changement d'affectation de la parcelle RF 85 (Châtelaine). Il a, par contre, admis le recours de la Commune pour la parcelle RF 24.

Le propriétaire de la parcelle RF 85 va faire recours au Tribunal Fédéral et déposer auprès de la commission cantonale d'expropriation une demande d'indemnisation envers la Commune de Gletterens pour le changement d'affectation de la zone qui passera en zone agricole en lieu et place de la zone d'intérêt général.

Cette demande d'indemnisation est pour le moment déposée mais doit attendre la décision du Tribunal Fédéral.

Le Conseil communal renonce à faire recours à l'échelon supérieur.

Arrêt de bus « Fin de Gros Bois »

En principe, les travaux ont ou devraient commencer d'ici la fin mai 2019 au plus tard.

Routes des Champs Allemands

Le tapis final est prévu pour le début du mois de juin 2019. Une fermeture de la route pour une durée de 24h00 est prévue. Les bordiers seront avertis par courrier. Pour les utilisateurs, il faudra suivre la déviation mise en place.

Règlement sur l'eau et l'épuration

Les versions finales sont parties dans les services cantonaux pour contrôle et approbation. Nous devrions pouvoir les présenter lors de la prochaine Assemblée communale en décembre 2019.

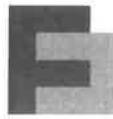
Règlement sur la déchetterie

Nous devons également revoir le règlement sur les déchets, comme pour l'eau et l'épuration nous espérons pouvoir vous le présenter lors de l'Assemblée de décembre 2019.

Festivité pour la Fête nationale

Le 31 juillet prochain, nous célébrons notre Fête nationale avec deux invités de marques. En effet, nous aurons l'honneur d'accueillir Monsieur le Conseiller Fédéral Guy Parmelin et le Préfet de la Broye, Monsieur Nicolas Kilchoer.

Un programme plus détaillé sera mis en ligne sur le site internet www.gletterens.ch dans les prochaines semaines et affiché au pilier public.



FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la
Commission financière de la

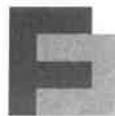
Commune de Gletterens

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

Fiduconsult SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Independent member of 
EuraAuditInternational

 **EXPERT
SUISSE** Mitglied
Membre
Membro
Member



FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018
à l'attention du Conseil Communal et de la Commission financière de la

COMMUNE DE GLETTERENS

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Gletterens, comprenant le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et l'annexe au bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo), incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98b de la loi sur les communes (LCo) en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980 et au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28 décembre 1981.

En outre, nous relevons que le chapitre 71 « Protection des eaux » n'atteint pas l'exigence légale d'une couverture à hauteur de 100% comme le prévoit l'art. 40 al. 2 de la loi sur les eaux (LCEaux – RSF 812.1).

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de charges de CHF 81'327.48.

Fribourg, le 10 mai 2019

FIDUCONSULT SA



Bryan Schmid
Réviseur agréé



Alain Richard
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexe: comptes annuels



		Solde au	M o u v e m e n t s		Solde au
		31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
1	Actif	12'025'408.22 		673'850.18 	11'351'558.04
	PATRIMOINE FINANCIER	9'295'529.12 		1'186'198.13 	8'109'330.99
10	Disponibilités	929'957.98 		542'614.33 	387'343.65
1000.00	Caisse	2'686.75	2'143.45		4'830.20
1000.02	Fonds de caisse du port	300.00			300.00
1010.00	Chèques postaux	649'288.23		269'592.53	379'695.70
1020.00	Compte courant BCF 14.16.080057.09	281'698.05		279'180.30	2'517.75
1020.01	Compte courant UBS 260.63.710-290.0	-4'015.05	4'015.05		0.00
11	Avoirs	1'557'751.70 		522'557.10 	1'035'194.60
1110.00	Compte courant Etat	217'013.85		208'922.55	8'091.30
1120.00	Débiteurs #	688'983.44		291'377.64	397'605.80
1120.01	Débiteurs AES	11'394.20	1'425.50		12'819.70
1150.16	Débiteurs impôts 2016	100'922.75		58'817.85	42'104.90
1150.17	Débiteurs Impôts 2017	417'663.05		348'965.85	68'697.20
1150.18	Débiteurs Impôts 2018	0.00	447'867.60		447'867.60
1150.98	Débiteurs impôts	121'774.41		63'766.31	58'008.10
1190.00	TVA à récupérer - Port	0.00			0.00
1190.01	TVA à récupérer - Epuration	0.00			0.00
12	Placements	6'714'624.00 		110'845.70 	6'603'778.30
1210.01	Titres SAIDF	1.00			1.00
1210.02	Titres Sté Navigation Lacs Neuchâtel & Morat	1.00			1.00
1210.03	Titres Swiss Life	2'500.00			2'500.00
1210.04	Paris sociales Appts protégés Le Trèfle à 4	1.00			1.00

		Solde au 31.12.2017	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2018
			Augmentation	Diminution	
1230.00	Immeubles et terrains zones à bâtir	1.00			1.00
1230.01	Immeubles Magasin Pré Riva	1.00			1.00
1230.02	Immeubles Ancienne Cure	84'500.20		10'293.00	74'207.20
1230.03	Immeuble Croix Fédérale	199'848.00		13'950.00	185'898.00
1230.04	Port et plage	6'081'162.85		68'433.70	6'012'729.15
1230.05	Capitainerie	346'607.95		18'169.00	328'438.95
13	Transitoire	93'195.44		10'181.00	83'014.44
1390.01	Autres actifs transitoires	67'610.10		5'918.35	61'691.75
1390.02	Compte courant Gestion Cogestim	25'585.34		4'262.65	21'322.69
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2'729'879.10	512'347.95		3'242'227.05
14	Investissements	2'435'705.55	512'347.95		2'948'053.50
1410.00	Routes et génie civil	1'349'426.65	588'063.55		1'937'490.20
1410.01	Adduction d'eau	213'535.80		33'177.30	180'358.50
1410.02	Canalisation et Step	42'812.65		24'793.80	18'018.85
1410.03	Déchetterie	138'476.30		8'000.00	130'476.30
1430.00	Bâtiment communal et poste	87'389.65		17'800.00	69'589.65
1430.02	Eglise	17'476.90			17'476.90
1430.03	Local du feu	1.00			1.00
1430.05	Bâtiment sportif pour le tennis	276'856.45	3'730.00		280'586.45
1430.06	Aménagements touristiques	34'271.60			34'271.60
1430.08	Village lacustre	30'001.00			30'001.00
1450.00	Forêts	74'577.85			74'577.85
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	170'879.70	4'325.50		175'205.20

	Solde au	M o u v e m e n t s		Solde au
	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
15 Prêts et participations permanentes	294'173.55 			294'173.55
1520.01 Participation au CO de la Broye	294'173.55			294'173.55
Total des actifs	12'025'408.22 		673'850.18 	11'351'558.04

		Solde au 31.12.2017	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2018
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	12'025'408.22		673'850.18	11'351'558.04
	FONDS ÉTRANGERS	9'335'101.80		579'319.45	8'755'782.35
20	Engagements courants	3'007'246.30		67'342.10	2'939'904.20
2000.00	Créanciers [151'185.15		14'700.95	136'484.20
2000.03	Salaires à verser	11'911.15		11'911.15	0.00
2000.04	Salaires à verser AES	0.00			0.00
2010.00	Droits de boucles	2'797'000.00		42'000.00	2'755'000.00
2010.01	Badges port	17'280.00			17'280.00
2010.02	Dépôt carte Ecopress	28'170.00	1'020.00		29'190.00
2010.03	Dépôt clés	1'700.00	250.00		1'950.00
2090.00	TVA due - Port	0.00			0.00
2090.01	TVA due - Epuration	0.00			0.00
22	Dettes à moyen et long terme	5'526'000.00		272'600.00	5'253'400.00
2210.05	Crédit d'investissement BCF 25.01.030.040-00	654'000.00		25'000.00	629'000.00
2210.08	ATF B.C.F. 14.16.080'068-02	700'000.00		30'000.00	670'000.00
2210.09	Crédit d'investissement BCF 14.16.080'081-04	160'000.00		42'000.00	118'000.00
2210.11	ATF U.B.S. 260-GS104993.0	512'000.00		512'000.00	0.00
2210.18	ATF B.C.F. 25.01.109.697-04	690'000.00		30'000.00	660'000.00
2210.22	ATF B.C.F. 30.01.212-902-06	910'000.00		30'000.00	880'000.00
2210.23	ATF B.C.F. 30.01.212.903-03	1'000'000.00			1'000'000.00
2210.24	ATF B.C.F. 30.01.212.905-08	900'000.00		90'000.00	810'000.00
2210.25	ATF BCF 30 01 466.368-07	0.00	486'400.00		486'400.00

	Solde au 31.12.2017	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2018
		Augmentation	Diminution	
23 Engagements envers des entités particulières	2'386.25			2'386.25
2330.00 Fonds - compte Sté de tir	2'386.25			2'386.25
24 Provisions	165'831.00		60'647.50	105'183.50
2400.00 Provisions pour pertes sur débiteurs	165'831.00		60'647.50	105'183.50
25 Passifs transitoires	633'638.25		178'729.85	454'908.40
2590.00 Passifs transitoires	633'638.25		178'729.85	454'908.40
FINANCEMENTS SPÉCIAUX	1'862'813.40		13'203.25	1'849'610.15
28 Réserves	1'862'813.40		13'203.25	1'849'610.15
2800.00 Réserves obligatoires Protection civile	63'313.45			63'313.45
2800.01 Réserves obligatoires eau potable	96'642.15	22'307.55		118'949.70
2800.02 Réserves obligatoires Eaux usées	2'472.80		2'472.80	0.00
2820.00 Autres réserves	517'347.00			517'347.00
2820.01 Réserves terrains	150'000.00			150'000.00
2820.02 Réserves bâtiments	500'000.00			500'000.00
2820.04 Réserve Accueil extra-scolaire	33'038.00		33'038.00	0.00
2820.06 Réserve Routes	500'000.00			500'000.00
FONDS PROPRES	827'493.02		81'327.48	746'165.54
29 Fortune nette	827'493.02		81'327.48	746'165.54
2900.00 Fortune nette]	827'493.02		81'327.48	746'165.54
Total des passifs	12'025'408.22		673'850.18	11'351'558.04

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	866'868.95	433'618.30 	839'100	406'000 	824'691.05	323'676.55
010	Assemblée communale, conseil communal	97'127.15	0.00 	101'600	0 	104'972.85	0.00
300.00	Traitement et jetons du conseil communal	90'140.25		95'000		99'149.35	
300.01	Jetons et frais de la commission financière	1'350.00		1'000		937.50	
300.02	Rémunération des scrutateurs	575.00		600		350.00	
318.00	Honoraires de la fiduciaire	5'061.90		5'000		4'536.00	
020	Administration générale	769'741.80	433'618.30 	737'500	406'000 	719'718.20	323'676.55
300.00	Traitement et frais de commissions	231.25		0		112.50	
301.00	Traitement du personnel communal	476'579.25		440'000		410'754.05	
301.02	Frais divers du personnel & Formation	11'824.55		8'000		7'452.35	
301.03	Traitement des employés communaux	0.00		0		0.00	
301.04	Allocations familiales	23'460.00		23'000		25'050.00	
303.00	Cotis. aux ass. sociales AVS,APG,AC,etc	73'931.70		51'000		77'984.90	
304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	42'905.20		80'000		57'803.10	
305.00	Cotisations aux ass. maladie-accidents	25'321.60		26'000		23'493.05	
310.00	Fournitures de bureau,publications/annonces	24'775.75		20'000		22'402.50	
311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	7'346.55		7'000		11'574.40	
315.00	Entretien des machines et mobilier de bureau (photocopieur, etc.)	39'611.20		35'000		36'983.15	
317.00	Frais de réceptions et délégations	8'020.20		8'000		8'213.35	
318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	17'189.90		20'000		18'648.65	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
318.01	Frais administratifs (port,téléphones, etc.)	16'044.65		16'000		16'796.20	
318.04	Honoraires avocats	0.00		1'000		0.00	
319.00	Cotisations aux associations	2'500.00		2'500		2'450.00	
431.00	Emoluments administratifs		3'762.00		3'500		3'970.00
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		64'071.70		42'000		32'057.55
436.01	Retenues sociales sur les salaires		53'284.60		48'000		47'649.00
490.00	Imputations internes charges sociales		62'500.00		62'500		40'000.00
490.02	Imputations internes salaires employés communaux		250'000.00		250'000		200'000.00
1	ORDRE PUBLIC	73'427.35	25'304.45 	148'165	112'000 	294'289.30	249'279.75
100	Protection juridique	24'162.15	0.00 	22'000	0 	25'624.20	0.00
352.00	Participation frais tuteur général	24'162.15		22'000		25'624.20	
140	Police du feu	37'821.05	25'304.45 	31'400	22'000 	32'247.90	24'279.75
300.00	Jetons et frais de la commission	112.50		600		600.00	
312.01	Electricité	647.65		800		1'472.15	
318.00	Frais d'interventions	0.00		0		1'401.10	
318.01	Part. des communes aux centres de renfort	592.30		400		168.15	
319.00	Cotisations aux fédérations	0.00		0		300.00	
351.00	Frais centrale d'alarme	0.00		600		0.00	
352.00	Participation au CSPI d'Agnens	36'468.60		29'000		28'306.50	
430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		25'304.45		22'000		24'279.75

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
150	Militaire	1'000.00	0.00	1'000	0	1'000.00	0.00
352.00	Part. au stand intercommunal Sté de Tir Vallon	1'000.00		1'000		1'000.00	
160	Protection civile	9'488.85	0.00	92'765	90'000	234'333.90	225'000.00
312.00	Eau, énergie, combustibles	1'352.35		800		990.00	
351.00	Participation coût fonctionnement PC	1'836.50		1'965		1'743.90	
366.00	Subsides versés à des abris privés	0.00		90'000		225'000.00	
390.00	Participation intérêts de la dette	6'300.00		0		6'600.00	
430.00	Contributions de remplacement abris PC		0.00		0		0.00
480.00	Prélèvements sur la réserve		0.00		90'000		225'000.00
173	Protection de la population	955.30	0.00	1'000	0	1'083.30	0.00
352.00	Frais d'organisation ORCOC de la Basse-Broye	955.30		1'000		1'083.30	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'682'407.55	189'782.85	1'631'779	159'690	1'400'170.55	253'250.20
200	Ecole enfantine	77'899.20	0.00	78'743	0	70'896.20	0.00
351.00	Part. dépenses cant. pour classes enfantines	77'899.20		78'743		70'896.20	
210	Cycle scolaire obligatoire	662'379.50	0.00	665'404	0	664'318.35	0.00
351.00	Participation au cercle scolaire primaire	302'741.30		304'538		297'715.60	
351.10	Transports scolaires (enseignants itinérants)	11'528.70		13'024		17'636.75	
352.01	Participation à l'école secondaire	347'842.00		347'842		348'238.40	
352.02	Frais de scolarité primaire	267.50		0		267.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Compte 2018 Revenu	Charges	Budget 2018 Revenu	Charges	Compte 2017 Revenu
353.00	Cercle scolaire - Achat matériel	0.00		0		460.10	
211	Cercle scolaire Delley-Portalban-Gletterens	15'594.10	0.00	0	0	145'574.90	72'795.00
310.00	Achat fournitures pour cercle scolaire	0.00		0		41'379.65	
311.00	Achat mobilier pour cercle scolaire	0.00		0		9'723.10	
312.00	Tél. cercle scolaire	0.00		0		2'022.00	
315.00	Entretien machines, site Internet & photocopies cercle scolaire	0.00		0		14'432.20	
318.00	Transports & sorties de classes cercle scolaire	0.00		0		10'087.90	
318.01	Centre sportif cercle scolaire	0.00		0		30'460.00	
318.02	Médecin & contrôle poux cercle scolaire	0.00		0		6'385.00	
318.03	Frais divers cercle scolaire	15'594.10		0		10'312.35	
318.04	Piscine avec transports cercle scolaire	0.00		0		18'792.70	
318.05	Frais patinoire avec transports cercle scolaire	0.00		0		1'980.00	
436.00	Remboursement de tiers		0.00		0		15.00
452.00	Participation de Delley-Portalban		0.00		0		72'780.00
219	Accueil extra-scolaire	228'585.80	189'782.85	199'380	159'690	218'336.60	180'455.20
301.00	Salaire personnel Accueil extra-scolaire	125'843.15		130'000		134'998.30	
301.01	Accueil extra-scolaire - Allocations familiales	17'100.00		5'880		8'685.00	
303.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations ass. sociales AVS/AC	19'259.70		12'000		13'204.80	
304.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations LPP	13'697.75		7'000		10'176.00	
305.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations Ass. maladie et accidents	7'949.75		4'000		4'543.10	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
309.01	Accueil extra-scolaire - formation personnel	687.20		1'500		1'487.20	
310.00	Accueil extra-scolaire - Achat fournitures diverses	3'686.55		3'000		3'952.55	
311.00	Accueil extra-scolaire - Achat mobilier	0.00		1'000		3'498.45	
313.00	Accueil extra-scolaire - Frais de repas	35'057.00		30'000		34'357.10	
316.00	Accueil extra-scolaire - Loyer	0.00		0		1'200.00	
319.00	Frais divers	5'304.70		5'000		2'234.10	
435.00	Accueil extra-scolaire - part. des parents Ecole primaire		45'352.10		48'000		43'310.95
435.01	Accueil extra-scolaire - part. des parents Ecole enfantine		36'787.70		30'000		36'189.30
435.02	Accueil extra-scolaire - part. des parents Repas		30'023.35		26'000		28'744.00
436.00	Accueil extra-scolaire - part. autre commune		38'803.05		39'690		37'881.30
436.01	Retenues cotisations AVS/AC		7'096.95		6'000		7'415.70
436.02	Retenues cotisations LPP		4'111.80		1'500		1'822.65
436.03	Retenues cotisations LAA		1'806.70		1'000		1'279.50
436.04	Remboursement de tiers		18'460.30		0		12'374.25
461.00	Accueil extra-scolaire - Subventions cantonales		7'340.90		7'500		11'437.55
220	Ecoles spécialisées	189'150.75	0.00	189'452	0	179'247.35	0.00
351.01	Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées - écoles spécialisées	142'224.85		142'869		138'843.70	
351.02	Mesures pédaogo-thérapeutiques dispensées par des prestataires privés	7'263.40		6'921		6'776.45	
366.00	Contr. cours spéciaux (logopédie, psy., etc)	39'662.50		39'662		33'627.20	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
230	Formation professionnelle	10'626.60	0.00 	8'800	0 	10'933.90	0.00
351.00	Office cant. pour la formation profession.	6'276.60		4'800		5'433.90	
366.00	Bourses d'apprentissage	4'350.00		4'000		5'500.00	
290	Administration scolaire	498'171.60	0.00 	490'000	0 	110'863.25	0.00
352.00	Participation AISDPG	498'171.60		490'000		110'863.25	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	139'337.55	17'920.00 	115'519	10'000 	128'671.65	10'000.00
300	Culture	6'677.10	0.00 	7'928	0 	8'145.40	0.00
351.00	Participation aux dépenses Conservatoire & écoles de musique	6'477.10		7'428		7'645.40	
365.00	Dons aux sociétés à but culturel	200.00		500		500.00	
340	Zone de loisirs et sports	120'389.20	17'920.00 	97'791	10'000 	99'221.70	10'000.00
311.00	Achat de matériel	1'298.95		500		379.05	
312.00	Eau, énergie	0.00		2'500		4'537.55	
313.00	Carburant des parcs et zones loisirs	265.00		500		222.40	
314.00	Entretien des parcs et des zones de loisirs	33'688.15		17'000		16'706.95	
317.00	Dédom., déplacements/représentations (Fête nationale)	10'895.10		9'000		10'081.60	
365.00	Dons aux sociétés locales	20'550.00		17'000		19'900.00	
365.01	Contrib. fonds de développement régional	28'692.00		26'291		28'194.15	
390.00	Imputations internes charges Sociales	5'000.00		5'000		3'200.00	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	20'000.00		20'000		16'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
436.00	Remb. de tiers		17'920.00		10'000		10'000.00
350	Autres loisirs, colonies vac., maison jeunes	7'084.40	0.00 	6'000	0 	17'354.50	0.00
365.00	Contributions aux colonies de vacances	0.00		0		10'548.00	
366.01	Animation du 3ème âge	7'084.40		6'000		6'806.50	
390	Culte, Eglise	5'186.85	0.00 	3'800	0 	3'950.05	0.00
314.00	Entretien des lieux de culte	4'386.85		3'000		3'150.05	
362.00	Subsides à la paroisse	800.00		800		800.00	
4	SANTE	354'318.20	3'712.60 	342'058	1'500 	313'981.55	928.35
400	Hôpitaux	19'911.65	0.00 	20'985	0 	22'202.95	0.00
351.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	1'297.65		1'054		1'069.80	
352.01	Serv. mobile d'urgence et de réanim. SMUR	18'614.00		19'931		21'133.15	
410	Homes médicalisés	196'599.75	0.00 	199'991	0 	183'656.70	0.00
351.00	Part. subventionnement cantonal soins spéc.	172'826.50		167'079		155'444.15	
352.00	Participation au home médicalisé	23'773.25		32'912		28'212.55	
440	Soins ambulatoires	132'449.30	0.00 	119'082	0 	106'013.35	0.00
365.00	Cotis. centre puériculture + soins à domicile	98'776.90		90'813		83'872.55	
365.01	Part. communale aux indemnités forfaitaires	33'672.40		28'269		22'140.80	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
460	Service médical des écoles	5'357.50	3'712.60 	2'000	1'500 	2'108.55	928.35
351.00	Service dentaire, visites médicales	4'697.50		2'000		1'448.55	
351.10	Frais service dentaire scolaire	660.00		0		660.00	
433.00	Part. des parents aux soins dentaires		3'712.60		1'500		928.35
5	AFFAIRES SOCIALES	460'002.80	0.00 	443'387	0 	430'345.75	2'349.90
500	AVS/APG/AI/Assurance chômage	2'025.40	0.00 	600	0 	603.40	0.00
351.00	Part. aux assurances sociales AVS/APG/AI/AC	2'025.40		600		603.40	
540	Structures d'accueil à la petite enfance	52'019.15	0.00 	55'000	0 	53'927.20	0.00
365.00	Subvention aux crèches et garderies d'enfant	46'969.15		48'000		45'539.20	
365.01	Subventions aux mamans de jour	0.00		0		0.00	
365.02	Subvention aux écoles maternelles	5'050.00		7'000		8'388.00	
550	Invalidité	266'336.20	0.00 	251'433	0 	245'305.70	0.00
351.00	Part. aux dépenses cant. pour inst. spécial.	266'336.20		251'433		245'305.70	
560	Encouragement à la construction logements	2'800.00	0.00 	4'000	0 	3'500.00	0.00
365.01	Contribution pour immeuble	2'800.00		4'000		3'500.00	
580	Assistance-service social	136'822.05	0.00 	132'354	0 	127'009.45	2'349.90
351.01	Part. avances sur contr. entr. non récupérée	6'878.85		6'358		7'400.35	
351.03	Part. au fond cantonal de l'emploi	17'867.00		17'561		15'495.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
351.04	Part. allocations familiales pour personne sans activité	6'802.25		7'324		7'813.70	
352.00	Part. frais service social district Broye	102'873.95		101'111		94'250.40	
365.01	Participation aide familiale à domicile	0.00		0		0.00	
366.00	Subventions versées à des tierces personnes	1'900.00		0		2'050.00	
366.01	Part. primes pour assurés insolubles	500.00		0		0.00	
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		0.00		0		2'349.90
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	651'641.00	583'952.55 	616'187	591'000 	593'270.55	629'652.05
620	Routes communales et génie civil	121'950.85	86.20 	98'550	0 	109'038.20	1'195.35
311.00	Achats de véhicules, machines	1'368.00		2'500		3'500.00	
312.00	Electricité	4'264.45		4'500		3'789.65	
313.00	Achat de matériel	5'241.15		2'500		4'175.45	
313.01	Achat de carburant	9'863.15		7'000		7'554.05	
314.00	Entretien des routes	41'937.60		25'000		19'413.65	
314.01	Déblaiement, sablage et protection hivernale	0.00		4'500		11'502.40	
315.00	Entretien des véhicules et des machines	13'429.95		8'000		14'330.30	
316.00	Frais de location - leasing	5'180.45		0		0.00	
318.00	Assurances de véhicules	4'834.95		3'500		4'258.70	
319.01	Impôts sur les véhicules	4'581.15		5'000		4'514.00	
390.00	Imputations internes charges sociales	6'250.00		6'250		6'000.00	
390.01	Imputations internes amortissement oblig.	0.00		4'800		0.00	
390.02	Imputations internes salaires employés communaux	25'000.00		25'000		30'000.00	
436.00	Remboursement de tiers		86.20		0		1'195.35

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
640	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	6'548.00	0.00	6'456	0	6'280.00	0.00
351.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	6'548.00		6'456		6'280.00	
650	Trafic régional	42'686.00	7'580.00	38'767	8'000	33'632.00	8'610.00
318.01	Abonnement mobilité - Cartes journalières CFF	14'000.00		14'000		14'000.00	
351.00	Part. dépenses cant. trafic régional	28'686.00		24'767		19'632.00	
435.01	Vente de cartes journalières CFF		7'580.00		8'000		8'610.00
660	Port	480'456.15	576'286.35	472'414	583'000	444'320.35	619'846.70
301.00	Frais de personnel	0.00		0		0.00	
312.00	Eau, énergie, combustible	5'981.40		6'000		7'784.65	
313.00	Achat de matériel	13'298.05		8'000		9'372.00	
314.00	Frais d'entretien	10'278.60		10'000		9'864.85	
315.00	Entretien et rénovation des installations	18'067.85		20'000		13'117.30	
317.00	Dédommagements, déplacements	0.00		500		666.65	
318.00	Prestations de services	0.00		0		173.00	
318.01	Frais adm. (port, tél., etc.)	1'236.00		1'200		1'378.80	
318.02	Primes d'assurances	1'045.15		2'800		1'721.90	
319.00	Taxes de concession et location	71'033.50		60'000		60'527.50	
319.01	Remboursement nuitées à la société de développement	1'799.75		1'500		1'453.40	
390.00	Imputations internes intérêts de la dette	72'301.85		77'000		91'260.30	
390.01	Imputations internes charges sociales	18'750.00		18'750		12'000.00	
390.02	Imputation interne amortissement	191'664.00		191'664		175'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	75'000.00		75'000		60'000.00	
424.00	Gains sur droit d'amarrage		17'682.35		25'000		59'833.20
427.00	Location des places d'hivernage		37'372.95		45'000		45'010.10
434.00	Location des places d'amarrage		490'554.20		480'000		482'177.25
434.01	Nuitées au port		10'567.70		8'000		7'261.25
434.02	Mise à l'eau et sorties de bateaux		9'708.80		10'000		9'101.95
434.03	Nuitées encaissées pour la société de développement		1'799.75		1'500		1'455.15
434.04	Consommation électricité locataires port		6'051.45		12'000		13'374.00
434.05	Taxe liste d'attente		2'409.15		1'500		1'475.00
435.00	Vente de matériel et services		140.00		0		158.80
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	726'947.25	616'419.75 	696'800	651'500 	794'084.70	639'091.60
700	Approvisionnement en eau	169'937.75	169'937.75 	172'000	172'000 	181'250.35	181'250.35
312.00	Achats d'eau	82'366.05		85'000		70'873.05	
312.01	Frais d'électricité, force motrice	685.10		150		158.85	
313.00	Achats de marchandises	254.55		3'000		99.90	
314.00	Entretien et rénovation des installations	32'866.15		30'000		27'566.55	
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	208.35		300		199.30	
380.00	Attribution aux réserves	22'307.55		37'925		58'352.70	
390.00	Imputations internes salaires employés communaux	25'000.00		12'500		20'000.00	
390.01	Imputation interne charges sociales	6'250.00		3'125		4'000.00	
434.00	Taxe d'abonnement eau potable		45'125.50		45'000		43'100.80
434.01	Location des compteurs communaux		21'589.35		12'000		14'278.40

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
434.02	Taxes, TVA		5'088.40		5'000		4'866.50
435.00	Vente d'eau		98'134.50		110'000		118'849.65
436.00	Participations aux travaux		0.00		0		155.00
710	Protection des eaux	222'890.35	211'794.75 	260'000	260'000 	269'690.60	226'708.90
312.00	Eau, énergie et combustible	821.45		600		435.05	
314.00	Entretien et rénovation des installations	11'562.95		15'000		7'929.65	
352.00	Participations à la STEP	210'505.95		217'000		261'325.90	
380.00	Attribution à la réserve	0.00		11'775		0.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	0.00		3'125		0.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	0.00		12'500		0.00	
434.00	Taxes d'utilisation		209'321.95		260'000		226'706.60
436.00	Remboursement de tiers		0.00		0		2.30
480.00	Prélèvement sur les réserves		2'472.80		0		0.00
720	Ordures ménagères	228'685.90	209'837.75 	221'900	209'000 	251'136.80	215'555.55
311.01	Achat de marchandises et matériel	4'499.90		6'500		8'066.20	
312.00	Electricité	443.75		400		404.70	
315.00	Entretien des machines	2'307.95		5'000		2'258.25	
316.00	Frais de location - leasing	16'392.00		16'500		16'437.60	
318.00	Frais de ramassage et décharge	120'718.70		115'000		131'496.60	
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	5'822.70		5'000		6'301.10	
390.00	Imputation interne charges sociales	12'500.00		12'500		8'000.00	
390.01	Imputation interne intérêts de la dette	8'000.90		3'000		8'172.35	
390.03	Imputation interne amortissement obligatoire	8'000.00		8'000		30'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	50'000.00		50'000		40'000.00	
434.00	Taxes de base		158'269.35		158'000		155'707.15
434.01	Taxe au poids, recharges cartes Ecopress		32'832.55		30'000		31'324.35
435.00	Recyclage, ramassage verre, etc.		7'618.40		13'000		17'622.95
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		11'017.45		8'000		10'290.00
437.00	Produit des amendes		100.00		0		611.10
740	Cimetière	701.85	640.00	1'000	500	219.75	0.00
314.00	Frais d'entretien	61.85		500		219.75	
314.02	Frais des plaques et inscription	640.00		500		0.00	
436.01	Remb. frais de plaques et concessions		640.00		500		0.00
750	Correction des eaux et endiguements	1'300.00	0.00	0	0	0.00	0.00
314.00	Travaux de conservation des ouvrages	1'300.00		0		0.00	
780	Protection de la nature	1'600.00	0.00	0	0	0.00	304.00
365.00	Aide à la protection de l'environnement	1'600.00		0		0.00	
436.00	Remboursements de tiers		0.00		0		304.00
790	Aménagement du territoire	101'831.40	24'209.50	41'900	10'000	91'787.20	15'272.80
300.00	Jetons et frais de commission d'urbanisme	337.50		400		0.00	
300.01	Jetons et frais de commission Développement durable et énergie	1'062.50		1'500		1'025.00	
318.00	Honoraires des urbanistes	57'618.45		20'000		10'434.35	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
318.01	Permis de construire - frais	675.00		1'000		3'568.35	
318.02	Agenda 21 - Développement durable	1'956.20		2'000		1'255.15	
318.03	Cité de l'énergie	1'526.50		2'000		1'300.00	
318.04	PAD La Châtelaine	38'655.25		15'000		74'204.35	
431.00	Autorisations de construire - permis		24'209.50		10'000		15'272.80
8	ECONOMIE	85'021.55	13'092.15 	67'000	8'500 	56'314.65	6'441.15
810	Forêts	57'510.80	13'092.15 	39'000	8'500 	17'399.20	6'441.15
311.00	Frais de matériel	1'884.70		1'000		92.45	
313.00	Frais de reboisement, achat plants, bois, marchandises	8'424.50		1'500		0.00	
313.01	Achat de sapins de Noël	2'600.45		3'500		2'611.05	
317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	96.60		0		300.00	
318.00	Frais de transport et débardages	19'504.55		3'000		0.00	
318.01	Prestations de tiers	0.00		0		195.00	
351.00	Part. aux dépenses forestières cantonales	0.00		5'000		2'200.70	
390.00	Imputation interne charges sociales	5'000.00		5'000		2'000.00	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	20'000.00		20'000		10'000.00	
435.00	Produit des ventes de bois de feu		960.00		1'000		1'200.00
435.01	Produit des ventes de bois de service		6'811.00		1'500		1'400.00
435.03	Produit des ventes des Sapins de Noël		1'810.00		2'000		1'820.00
436.00	Travaux forestiers pour des tiers, remboursement de tiers		3'511.15		4'000		2'021.15
461.00	Subventions cantonales (reboisement)		0.00		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
840	Sociétés d'économie mixte	27'510.75	0.00 	28'000	0 	38'915.45	0.00
364.00	Village lacustre	25'000.00		25'000		30'000.00	
364.01	Village Lacustre - Frais	2'510.75		3'000		8'915.45	
9	FINANCES ET IMPOTS	561'566.67	3'636'408.74 	548'300	3'244'775 	1'000'834.20	3'819'376.26
900	Impôts	16'360.90	2'705'542.15 	14'300	2'392'500 	62'222.30	2'521'725.70
318.00	Frais de rappel et de poursuites	7'100.65		2'000		3'011.80	
319.00	Remboursements d'impôts	2'307.30		800		1'013.50	
319.01	Pertes sur débiteurs impôts et autres	0.00		5'000		50'000.00	
319.03	Impôts	11.00		0		11.00	
329.00	Escompte d'impôts	6'941.95		6'500		8'186.00	
400.08	Impôt à la source		95'432.15		45'000		61'276.45
400.09	Impôt sur les prestations en capital		52'602.85		30'000		36'157.45
400.10	Impôt sur le revenu		1'641'655.60		1'490'000		1'522'713.65
400.11	Impôt sur la fortune		202'455.65		210'000		219'718.65
401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		1'628.95		25'000		22'485.55
401.01	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		4'788.00		7'000		6'998.70
402.04	Contribution immobilière		302'670.10		320'000		318'586.65
403.01	Impôt sur les gains immobiliers/plus-value		83'300.20		110'000		124'952.70
404.00	Impôts Droit de mutation (centimes add.)		185'123.55		80'000		111'102.15
405.00	Impôt sur les successions et donations		37'536.25		0		0.00
406.00	Taxes sur les chiens		10'055.85		8'500		8'834.55
436.00	Remb. frais rappel et dettes		9'104.00		10'000		11'871.40
441.00	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		79'189.00		57'000		77'027.80

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
930	Péréquation	0.00	160'018.00	0	160'018	0.00	161'847.00
462.00	Péréquation des ressources		115'538.00		115'538		118'815.00
462.01	Péréquation des besoins		44'480.00		44'480		43'032.00
940	Capitaux	357'317.45	354'155.65	353'857	351'357	380'123.10	388'171.00
318.00	Frais bancaires et de C.C.P.	3'183.80		2'500		3'190.25	
321.00	Intérêts dettes à court terme	0.00		0		26.85	
322.00	Intérêt des dettes	92'776.65		90'000		115'549.00	
330.00	Amortissements obligatoires	261'357.00		261'357		261'357.00	
420.00	Intérêt capitaux, impôt anticipé		22.00		0		22.00
490.00	Imputations internes amortissements oblig.		261'357.00		261'357		272'600.00
490.01	Imputation internes intérêts de la dette		92'776.65		90'000		115'549.00
942	Immeubles du patrimoine financier	186'888.32	379'328.89	180'143	340'900	187'765.15	376'908.86
301.02	Traitement conciergerie	0.00		0		0.00	
311.00	Achats de machines et de mobilier	0.00		2'000		0.00	
312.00	Frais de chauffage, eau, électricité	23'946.35		20'000		26'506.10	
314.00	Entretien et rénovation des bâtiments	24'680.99		25'000		24'320.36	
315.00	Entretien des installations techniques	10'693.75		10'000		12'703.35	
316.00	Loyer hangar communal	4'000.00		4'000		0.00	
318.00	Assurances diverses, ECAB, RC des immeubles	5'124.55		7'000		6'873.50	
318.01	Frais parking et horodateurs	5'196.12		1'500		3'962.59	
318.02	Honoraires divers	1'629.66		0		7'482.90	
390.00	Imputation interne charges sociales	8'750.00		8'750		4'800.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
390.01	Imputation interne amortissement obligatoire	61'693.00		56'893		67'600.00	
390.02	Imputation interne intérêt de la dette	6'173.90		10'000		9'516.35	
390.03	Imputations internes salaires employés communaux	35'000.00		35'000		24'000.00	
423.00	Loyers des appartements, ancienne cure						
423.01	Loyers des terres communales						
423.02	Location, droits de superficie						
423.04	Location salles						
423.05	Location restaurant						
423.07	Location appartements magasin						
423.09	Location places de parc caravaning						
423.10	Parking - Recettes horodateurs						
423.12	Location bureau de poste						
423.13	Location Club-House du Tennis						
423.14	Location local Village Lacustre						
423.15	Location capitainerie						
436.00	Remboursements de tiers						
990	Autres postes	1'000.00	 	0	 	370'723.65	
330.01	Dépréciations, patrimoine financier - Amortissement	1'000.00		0		0.00	
332.00	Amortissements supplémentaires	0.00		0		370'723.65	
424.01	Gain comptable						
451.00	Recettes extraordinaires						
482.00	Prélèvements sur des réserves						

Comptes de fonctionnement (par chapitres)	Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
	Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
Charges totales	5'601'538.87		5'448'295		5'836'653.95	
Revenus totales		5'520'211.39		5'184'965		5'934'045.81
Excédent de dépenses		81'327.48		263'330		
Excédent de revenus					97'391.86	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
3	Charges	5'601'538.87		5'448'295		5'836'653.95	
30	Charges de personnel	932'368.85		887'480		877'806.20	
300	Autorités et commissions et juges	93'809.00		99'100		102'174.35	
301	Personnel administratif et d'exploitation	654'806.95		606'880		586'939.70	
303	Assurances sociales	93'191.40		63'000		91'189.70	
304	Caisses de pension et de prévoyance	56'602.95		87'000		67'979.10	
305	Assurance-maladie et accidents	33'271.35		30'000		28'036.15	
309	Autres charges de personnel	687.20		1'500		1'487.20	
31	Biens, services et marchandises	962'527.82		786'750		1'050'411.20	
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	28'462.30		23'000		67'734.70	
311	Mobilier, machines, véhicules	16'398.10		20'500		36'833.65	
312	Eau, énergie, combustibles	120'508.55		120'750		118'973.75	
313	Autres marchandises	75'003.85		56'000		58'391.95	
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles	161'403.14		130'500		120'674.21	
315	Prestation de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	84'110.70		78'000		93'824.55	
316	Loyers, fermages, et redevances d'utilisation	25'572.45		20'500		17'637.60	
317	Dédommagements	19'011.90		17'500		19'261.60	
318	Honoraires et prestations des services	338'488.38		234'900		388'075.29	
319	Frais divers	93'568.45		85'100		129'003.90	
32	Intérêts passifs	99'718.60		96'500		123'761.85	
32	Intérêts passifs	99'718.60		96'500		123'761.85	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
33	Amortissements	262'357.00		261'357		632'080.65	
330	Patrimoine financier	262'357.00		261'357		261'357.00	
332	Patrimoine administratif-Amortissements complémentaires	0.00		0		370'723.65	
35	Dédomagements à des collectivités publiques	2'335'507.30		2'312'316		1'930'810.50	
351	Cantons	1'070'873.00		1'050'520		1'010'045.25	
352	Autres communes, consortium et associations de communes	1'264'634.30		1'261'796		920'305.15	
353	Cercle scolaire	0.00		0		460.10	
36	Subventions accordées	320'118.10		390'335		535'281.85	
362	Communes	800.00		800		800.00	
364	Sociétés d'économie mixte	27'510.75		28'000		38'915.45	
365	Institutions privées	238'310.45		221'873		222'582.70	
366	Personnes physiques	53'496.90		139'662		272'983.70	
38	Attributions aux financements spéciaux	22'307.55		49'700		58'352.70	
380	Attribution	22'307.55		49'700		58'352.70	
39	Imputations internes	666'633.65		663'857		628'149.00	
390	Imputations internes	666'633.65		663'857		628'149.00	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
4	Revenus		5'520'211.39 		5'184'965 		5'934'045.81
40	Impôts		2'617'249.15 		2'325'500 		2'432'826.50
400	Impôts sur le revenu et la fortune		1'992'146.25		1'775'000		1'839'866.20
401	Impôts sur le bénéfice et le capital		6'416.95		32'000		29'484.25
402	Impôts fonciers		302'670.10		320'000		318'586.65
403	Impôts sur les gains en capital		83'300.20		110'000		124'952.70
404	Impôts Droit de mutation (centimes add.)		185'123.55		80'000		111'102.15
405	Impôts sur les successions et donations		37'536.25		0		0.00
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense		10'055.85		8'500		8'834.55
42	Revenus des biens		428'787.24 		400'900 		471'629.16
420	Banques		22.00		0		22.00
423	Immeubles du patrimoine financier		369'383.89		330'900		366'763.86
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		22'008.40		25'000		59'833.20
427	Immeubles du patrimoine administratif		37'372.95		45'000		45'010.10
43	Contributions		1'525'482.65 		1'480'190 		1'482'625.10
430	Contributions de remplacement		25'304.45		22'000		24'279.75
431	Emoluments administratifs		27'971.50		13'500		19'242.80
433	Ecolages		3'712.60		1'500		928.35
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service		993'318.15		1'023'000		990'828.40
435	Ventes		235'217.05		239'500		257'905.65
436	Dédommagements de tiers		239'858.90		180'690		188'829.05

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
437	Amendes		100.00		0		611.10
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		79'189.00		57'000		77'027.80
441	Part à des recettes cantonales		79'189.00		57'000		77'027.80
45	Dédommagements de collectivités publiques		0.00		0		72'780.05
451	Cantons		0.00		0		0.05
452	Communes		0.00		0		72'780.00
46	Subventions acquises		167'358.90		167'518		173'284.55
461	Cantons		7'340.90		7'500		11'437.55
462	Péréquation		160'018.00		160'018		161'847.00
48	Prélèvements sur les financements spéciaux		35'510.80		90'000		595'723.65
480	Prélèvement sur les réserves		2'472.80		90'000		225'000.00
482	Prélèvements sur des réserves		33'038.00		0		370'723.65
49	Imputations internes		666'633.65		663'857		628'149.00
490	Imputations internes		666'633.65		663'857		628'149.00
	Charges totales	5'601'538.87		5'448'295		5'836'653.95	
	Revenus totales		5'520'211.39		5'184'965		5'934'045.81
	Excédent de dépenses		81'327.48		263'330		
	Excédent de revenus					97'391.86	

Comptes d'investissement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0.00	0.00 	0	0 	14'564.00	0.00
290	Administration scolaire	0.00	0.00 	0	0 	14'564.00	0.00
522.00	Contribution construction ES	0.00		0		14'564.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	843'680.35	98'000.00 	0	0 	438'773.10	392'000.00
620	Routes communales et génie civil	598'619.05	0.00 	0	0 	238'305.80	0.00
501.10	Travaux - route quartier Fin de Gros Bois	0.00		0		187'716.10	
501.13	Achat d'horodateurs	0.00		0		29'439.45	
501.14	Travaux route Champs Allemands	588'394.00		0		21'150.25	
503.00	Arrêt de bus Fin de Gros Bois	10'225.05		0		0.00	
660	Port	245'061.30	98'000.00 	0	0 	200'467.30	392'000.00
500.00	Droit de boucle (résiliation-remboursement)	140'000.00		0		0.00	
509.02	Dragage du port	0.00		0		69'908.85	
509.03	Réfection ponton et passerelle	-17'144.15		0		130'558.45	
509.04	Assainissement électricité du port	122'205.45		0		0.00	
600.00	Droit de boucle (Encaissement)		98'000.00		0		392'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	4'482.20	62'453.30 	30'000	0 	205'977.55	47'906.40
700	Approvisionnement en eau	4'482.20	37'659.50 	30'000	0 	205'977.55	17'698.90
501.01	Achat de compteurs d'eau avec radio	4'482.20		0		186'537.55	
501.02	Etablissement PIEP	0.00		30'000		19'440.00	

Comptes d'investissement (par chapitres)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
610.00	Taxes de raccordement		37'659.50		0		17'698.90
710	Protection des eaux	0.00	24'793.80 	0	0 	0.00	30'207.50
610.00	Taxes de raccordement		24'793.80		0		30'207.50
9	FINANCES ET IMPOTS	18'580.00	1'430.00 	0	0 	35'722.50	0.00
943	FINANCES (PATRIMOINE FINANCIER)	18'580.00	1'430.00 	0	0 	35'722.50	0.00
503.03	Achat/rénovation restaurant (Croix Fédérale)	0.00		0		35'722.50	
506.02	Remplacement Chauffage Tennis	18'580.00		0		0.00	
600.00	Vente de terrain (lotissements)		1'430.00		0		0.00
	Total des charges d'investissements	866'742.55		30'000		695'037.15	
	Total produits d'investissement		161'883.30 		0 		439'906.40
	Investissement net		704'859.25 		30'000 		255'130.75

Comptes d'investissement (par nature)		Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5	Dépenses	1'028'625.85		30'000		1'134'943.55	
50	Investissements propres	866'742.55		30'000		680'473.15	
500	Terrains non bâtis	140'000.00		0		0.00	
501	Ouvrages de génie civil	592'876.20		30'000		444'283.35	
503	Terrains bâtis	10'225.05		0		35'722.50	
506	Mobilier, machines, véhicules	18'580.00		0		0.00	
509	Autres biens	105'061.30		0		200'467.30	
52	Prêts et participations permanentes	0.00		0		14'564.00	
522	Communes	0.00		0		14'564.00	
59	Report au bilan	161'883.30		0		439'906.40	
590	Recettes	161'883.30		0		439'906.40	
6	Recettes		1'028'625.85		0		1'134'943.55
60	Transferts au patrimoine		99'430.00		0		392'000.00
600	Terrains non bâtis		99'430.00		0		392'000.00
61	Contributions de tiers		62'453.30		0		47'906.40
610	Taxes de raccordement		62'453.30		0		47'906.40
69	Report au bilan		866'742.55		0		695'037.15
690	Dépenses		866'742.55		0		695'037.15

Comptes d'investissement (par nature)	Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des charges d'investissements	1'028'625.85		30'000		1'134'943.55	
Total produits d'investissement		1'028'625.85		0		1'134'943.55
Investissement net				30'000		